

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2292

14 septembre 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| A-Style Fashion S.A. | 109973 | European Training Services S.A. | 110004 |
| Danel S.A. | 109989 | European Training Services S.A. | 110004 |
| De Grisogono Holding S.A. | 109987 | Europe Organisation S.A. | 110003 |
| Dentsply Dental S.à r.l. | 109987 | Europe Organisation S.A. | 110003 |
| Dentsply Holdings S.à r.l. | 109989 | Fairfax International S.à r.l. | 110003 |
| Diajewel S.A. | 109990 | Fanisi Venture Capital Management S.A. | 110014 |
| DragonWave S.à r.l. | 109989 | F&C Fund | 110013 |
| Eastern S.à r.l. | 109991 | Felita S.A. | 109991 |
| East-Lux Business Center S.à r.l. | 109993 | Fernbach S.A. | 110014 |
| Eastpharma S.à r.l. | 109990 | Fidibus S.A. | 110013 |
| E-Carat SA | 109990 | Fiduo | 110013 |
| ECOTRANS Luxembourg S.A. | 109993 | Five Stars Immo Lux S.A. | 110014 |
| Editsoft S.à r.l. | 109994 | FPS Office Center S.à r.l. | 110014 |
| Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l. | 109991 | Framalux | 110015 |
| Element Power Sàrl | 109991 | Framalux | 110015 |
| Emelha S.A., SPF | 109994 | Fretless Investments S.à r.l. | 110015 |
| EnerSys Luxembourg Finance Sàrl | 109990 | Heco Reassurantie S.A. | 109987 |
| Eoxis Holding S.A. | 109993 | Highrise S.à r.l. | 110015 |
| Eoxis Luxembourg S.A. | 109993 | International Moco Services S.A. | 109995 |
| EPI Advisory S.à r.l. | 109994 | Laumor Partners (Sàrl) Sicar | 109995 |
| ESCF Pankow S.à r.l. | 110003 | Otto Bock Luxembourg S.A. | 110016 |
| Euring S.A. | 109994 | Power Balance Luxembourg, S.à r.l. | 110005 |
| Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l. | 109992 | Regus International Services | 109970 |
| European Food Ingredients S.A. | 110004 | Service Photo Luxembourg S.A. | 109992 |
| European Special Opportunities Credit Co S.à r.l. | 109992 | Tolaxi Invest Corp. S.A. | 109992 |
| European Training Services S.A. | 109994 | Volga Resources S.A. | 110016 |
| European Training Services S.A. | 110004 | Willow Tree S.à r.l. | 110016 |
| | | Wychwood Holdings S.à r.l. | 109997 |

Regus International Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.073.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Regus No. 4, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Belgium under private seal on 16 July 2012; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Regus International Services" (the "Company"), established under the name Rickmansworth Property Holding (Luxembourg) S.à r.l. and having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158073, was incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 1 January 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 644 dated 5 April 2011,

- the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Notary residing in Luxembourg, on 29 May 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1701 dated 6 July 2012, and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to restate article 3 of the articles of incorporation as follows:

" 3. Object.

3.1 The Company may deliver goods or services or procure goods or services to business people and their companies, including to companies of the Regus group. The Company is more precisely entitled to provide offices, computers, archives, garages, telephone services, fax facilities, administrative help etc to third parties and companies of the Regus group. Moreover, the Company can, for its own account or on behalf of companies of the Regus group, buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

3.2 The Company can acquire, rent or lease, build, alternate or exchange any property or realty, production goods or equipment and more generally perform any commercial, industrial or financial activity directly or indirectly related to its business object, including outsourcing in general and exploiting all intellectual property and industrial property and commercial property rights relating to this; it can acquire in terms of investments any property or realty, even when not directly or indirectly related to the Company's business object.

3.3 The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.4 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may grant franchises over any patents or intellectual property rights which it has acquired or had licensed to it.

3.5 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or

may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.6 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.7 Without prejudice to the foregoing, the Company may enter into such swap or hedging arrangements as may be considered appropriate from time to time to offset any risk, financial or otherwise, to which any Regus group companies might be exposed.

3.8 The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3.9 Generally speaking, the Company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of directors and / or the day to day manager esteems to be necessary or useful in order to fulfil its business objectives.

3.10 The Company can perform any activity falling under the above business object not requiring specific qualifications of its directors and the day to day manager.

3.11 The present list is enumerative only and not limiting. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire d résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Belgique, le 16 juillet 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Regus International Services" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été constituée sous le nom Rickmansworth Property Holding (Luxembourg) S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du premier janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 644 du 5 avril 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158073;

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1701 du 6 juillet 2012; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l' «Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Seule résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

“ 3. Objet social.

3.1 La Société peut fournir des biens ou des services ou procurer des biens ou des services aux gens d'affaires et leurs sociétés, y compris à des sociétés du groupe Regus. La Société a plus précisément le droit de fournir des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services téléphoniques, fax, aide administrative, etc à des tiers et à des sociétés du groupe Regus. En plus, la Société pourra, pour son propre compte ou pour le compte des sociétés du groupe Regus, acheter, vendre, importer et exporter toute chose quelconque à l'exception de biens faisant l'objet d'une autorisation spéciale.

3.2 La Société peut acquérir, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation et d'équipements et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales,

industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y-compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatif; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

3.3 La Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.4 La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra accorder des franchises sur les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qu'elle a acquis ou pour lesquels elle détient une licence.

3.5 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et / ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et / ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toute autre société ou personne qui peuvent être associées ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associées ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et / ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associées ou non de la Société.

3.6 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vu d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 Sans préjudice des généralités antérieures, la Société peut contracter des accords de conversion ou entreprendre des opérations de couverture, tel que cela peut être considéré comme approprié de temps à autre, pour compenser n'importe quel risque, financier ou autre, auquel toute société du groupe Regus pourrait être exposé.

3.8 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, reliées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

3.9 D'une manière générale, la Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières que le conseil de gérance et / ou la gestion journalière juge nécessaires ou utiles au développement de son objet social.

3.10 La Société peut, dans le cadre de l'objet social ci-dessus, entreprendre toute activité commerciale n'exigeant aucune autorisation spécifique de ses gérants et de la gestion journalière.

3.11 La présente liste est énonciative et non limitative."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35607. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106486/162.

(120144698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

A-Style Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.740.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the first day of August.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Marco Bruns, born on 23 March 1969 in Milan, Italy, residing at 19 Via Solari, 20144 Milan, Italy, and
2. Mr Nunzio Scarpa, born on 16 March 1951 in Minervino Murge, Italy, residing at 4 Via Cesare Cantù, CH-6900 Lugano, Switzerland.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "A-Style Fashion S.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Mamer.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Mamer by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is to acquire, hold and dispose of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever as well as administer, prosecute, maintain, manage and abandon such portfolio and rights.

The Company may also acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/ or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares are in the form of registered shares.

The shares are freely transferable subject to any additional terms and conditions that may be agreed in writing between the Company and its shareholders in a shareholders' agreement as regards the transfer of shares (or interests in such shares), such as, without limitation, any pre-emption right, or tag along and drag along transfer provisions.

The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless such transfer complies with the Articles of Incorporation and the terms and conditions that may be agreed in writing between the Company and its shareholders in a shareholders' agreement (as from time to time in effect).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting, subject to any prior consent requirement that may be agreed in writing between the Company and its shareholders in a shareholders' agreement.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the second Friday of June at 2.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and

- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the general meeting of shareholders may be subject to prior consent requirements as agreed in writing between the Company and its shareholders in a shareholders' agreement.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been paid in cash to the extent of one hundred per cent (100%) as follows:

| Shareholders | subscribed capital | number of shares | amount paid-in |
|-------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|
| Marco Bruns | EUR 15,500 | 15,500 | EUR 15,500 |
| Nunzio Scarpa | EUR 15,500 | 15,500 | EUR 15,500 |
| Total: | <u>EUR 31,000</u> | <u>31,000</u> | <u>EUR 31,000</u> |

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

The first annual general meeting of the Company will take place in 2014.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Board of Directors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2016:

1. Mrs Sandrine Scarpa, born on 4 February 1976 in Grenoble, France, residing at 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg;
2. Mr Marco Bruns, born on 23 March 1969 in Milan, Italy, residing at 19 Via Solari, 20144 Milan, Italy, and
3. Mr Nunzio Scarpa, born on 16 March 1951 in Minervino Murge, Italy, residing at 4 Via Cesare Cantù, CH-6900 Lugano, Switzerland.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders:

Mrs Françoise Scarpa, born on 22 March 1952 in Bourgoin-Jallieu, France, residing at 4 Via Cesare Cantù, CH-6900 Lugano, Switzerland.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mamer, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Marco Bruns, né le 23 mars 1969 à Milan, Italie, demeurant au 19 Via Solari, 20144 Milan, Italie, et
2. Monsieur Nunzio Scarpa, né le 16 mars 1951 à Minervino Murge, Italie, demeurant au 4 Via Cesare Cantù, CH-6900 Lugano, Suisse.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «A-Style Fashion S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Commune de Mamer par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet d'acquérir, détenir et céder un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit ainsi que d'administrer, poursuivre, maintenir, gérer et abandonner de tels portefeuilles et droits.

La Société peut également acquérir, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont nominatives.

Les actions sont librement cessibles sous réserve de toutes dispositions et conditions supplémentaires qui peuvent être convenues par écrit entre la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires en ce qui concerne la cession

des actions (ou de tout droit lié aux actions) telles que, à titre d'exemple, tout droit de préemption ou droit de sortie conjointe ou forcée.

La Société a le droit de refuser d'inscrire toute cession d'actions à moins que celle-ci ne soit conforme aux Statuts et aux dispositions et conditions qui peuvent être convenues par écrit entre la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires (tel qu'en vigueur).

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion, sous réserve de toute condition d'accord préalable qui peut être convenue par écrit entre la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus,

être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;

- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et

- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires peuvent être soumises à des conditions d'accord préalable telles que convenues par écrit entre la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payé à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

| Actionnaires | Capital souscrit | nombre d'actions | montant libéré |
|-------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|
| Marco Bruns | EUR 15.500 | 15.500 | EUR 15.500 |
| Nunzio Scarpa | EUR 15.500 | 15.500 | EUR 15.500 |
| Total: | EUR 31.000 | 31.000 | EUR 31.000 |

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle de la Société aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016:

1. Madame Sandrine Scarpa, née le 4 février 1976 à Grenoble, France, demeurant au 41, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Monsieur Marco Bruns, né le 23 mars 1969 à Milan, Italie, demeurant au 19 Via Solari, 20144 Milan, Italie, et
3. Monsieur Nunzio Scarpa, né le 16 mars 1951 à Minervino Murge, Italie, demeurant au 4 Via Cesare Cantù, CH-6900 Lugano, Suisse.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme commissaire pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

Madame Françoise Scarpa, née le 22 mars 1952 à Bourgoin-Jallieu, France, demeurant au 4 Via Cesare Cantù, CH-6900 Lugano, Suisse.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Bruns, N. Scarpa, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 août 2012, REM/2012/938. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012102757/778.

(120140614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

De Grisogono Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.573.

En date du 30 juillet 2012 et avec effet immédiat, Monsieur Ismaël Dian a démissionné de son poste d'administrateur. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

De Grisogono Holding S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla

Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012105604/15.

(120143998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Dentsply Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.580.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 juin 2012

1. M. Koenraad VAN DER HAEGEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16.8.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dentsply Dental S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105594/16.

(120144326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.417.

L'an deux mil douze, le vingt-quatre juillet

Par-devant Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HECO REASSURANTIE S.A. en abrégé Heco Re S.A. ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 18 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés par le soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2675 du 3 novembre 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 98.417

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Roger BOUSARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie COQUILLE, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de 510.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 3.500.000,- EUR à 4.010.000,- EUR par création de 510 nouvelles actions.

2. Paiement et libération des 510.000,- EUR en espèce par les actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 2^{ème} vendredi de juin à 11h00.

5. Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 510.000,- EUR (cinq cent dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 3.500.000,- EUR (trois millions cinq cent mille euros) à un montant de 4.010.000,- EUR (quatre millions dix mille euros) par la création et l'émission de 510 (cinq cent dix) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, souscrites et libérées par les actionnaires au pro rata de leurs participations respectives.

La somme de 510.000,- EUR (cinq cent dix mille euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre millions dix mille euros (4.010.000,- EUR) représenté par quatre mille dix (4.010) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Les actions seront nominatives et un registre des actionnaires contiendra la désignation exacte de chacun d'eux, l'indication de leur nombre d'actions et, le cas échéant, les transferts à leur date respective.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 2^{ème} vendredi de juin à 11h00.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié ou pour des raisons de disponibilités des actionnaires, le président peut fixer la date de l'assemblée générale annuelle à une autre date dans le courant du mois de juin.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille cents Euros (2.100,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, R. BOUSARD, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. Relation: LAC/2012/37271. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106293/76.

(120144708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dentsply Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.253.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 19 juin 2012

1. M. Koenraad VAN DER HAEGEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16.8.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Dentsply Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105595/16.

(120144630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

DragonWave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 345.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.312.

—
En date du 30 juillet 2012 et avec effet immédiat, Monsieur Ismaël Dian a démissionné de son poste de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

DragonWave S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla

Société à responsabilité limitée

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012105600/16.

(120143997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Danel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.046.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2012

1. Mr. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme. Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 16.08.2012.

Pour Extrait sincère et conforme

Pour DANEL S.A.

Intertrust (Luxembourg S.A.)

Référence de publication: 2012105602/16.

(120144195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Diajewel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.368.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Diajewel S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2012105608/14.

(120144188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

EnerSys Luxembourg Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.481.

Il convient de rayer Mr Richard Zuidema en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 08 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105618/10.

(120144372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 4.467.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

Par résolutions signées en date du 26 juillet 2012, l'associé unique a décidé de nommer Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au mandat de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105613/14.

(120144304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

E-Carat SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.332.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 9 août 2012

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit (anciennement Deloitte S.A.), avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, pour les comptes se clôturant au 31 décembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 16 Août 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012105611/15.

(120144622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eastern S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105612/11.

(120144403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.821.722,08.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 157.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012105615/13.

(120143937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Felita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 160.443.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 27. Juli 2012 um 14.00 Uhr

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937 wird ersetzt durch die Firma FIRELUX S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84 589, mit Sitz in L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Dieses Mandat endet bei der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2016 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2012105649/15.

(120144262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Element Power Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 163.057.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 23 juillet 2012:

- Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. de 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Deloitte Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012105617/13.

(120144548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.069.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juillet 2012.

L'Assemblée a réélu Deloitte Audit S.à r.l. ("anciennement Deloitte S.A."), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012105621/18.

(120143925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Service Photo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 55.878.

Monsieur Stéphane MORIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société avec effet au 3 juillet 2012.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Nathanaël LEBEDEL
- Monsieur Pierre JACOBS
- Monsieur Philippe FAUCONNIER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2012105904/17.

(120143955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

European Special Opportunities Credit Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Special Opportunities Credit Co S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012105622/11.

(120144353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Tolexi Invest Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.284.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire tenue extraordinairement en date du 13 août 2012

1. Le siège social a été transféré de L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. M. Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Alexandre TASKIRAN a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Christian BÜHLMANN a démissionné de son mandat d'administrateur.

5. La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. a démissionné de son mandat de commissaire.

6. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

7. M. Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1974 à Zaanstad (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

8. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née le 10 novembre 1975 à Caracas (Venezuela), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

9. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 16.8.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TOLEXI INVEST CORP. S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106559/30.

(120144678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

East-Lux Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 94.907.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.08.2012.

D. FONTAINE

Gérant

Référence de publication: 2012105624/12.

(120144020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Eoxis Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Eoxis Luxembourg S.A.).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012105631/13.

(120144101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

ECOTRANS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 106.094.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2012

Messieurs Camille Cigrang, Michael Gray, Michel Jadot et Freddy Bracke sont renommés administrateurs.

Monsieur Erwin Gilissen est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012105625/14.

(120143927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Editsoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 28, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 106.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105628/10.

(120144362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Emelha S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 83.214.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105629/9.

(120144460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

EPI Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105632/10.

(120144169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Euring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105635/11.

(120144144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

European Training Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.977.

En date du 17 octobre 2011 et avec effet au 1^{er} octobre 2011, A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, avec siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen, a démissionné de son mandat de Commissaire aux comptes de la société EUROPEAN TRAINING SERVICES S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.977.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandatée par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012105640/14.

(120144296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Laumor Partners (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 112.787.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2012, LAC/2012/38437, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "Laumor Partners (S.à.r.l.) SICAR" (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 112.787, ayant son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, constituée en date du 16 décembre 2005, par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 21 janvier 2006.

La Société a été mise en liquidation par acte de notaire Maître Henri Hellinckx, le 29 juin 2012, publié au Mémorial C, numéro 1776 du 14 juillet 2012.

La Société a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 (cinq) ans chez CF Fund Services S.A., dont le siège social se situe au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105750/23.

(120144483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

International Moco Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.685.

—
L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INTERNATIONAL MOCO SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20.685, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 251 du 1^{er} octobre 1983, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial numéro 887 du 11 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUATRE MILLE DEUX CENTS (4.200) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte

que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société a également pour objet toutes activités et fournitures de service, d'administration et de contrôle dans le domaine des sociétés au sens large à l'exclusion des prestations relevant de l'expertise comptable et de la révision.

Elle fournira plus spécialement toutes assistances quelconques relatives à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion et la domiciliation de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations.

Elle pourra rendre tous services et fournir toutes assistances généralement quelconques de nature à faciliter l'établissement de personnes tant physiques que morales au Luxembourg et le cas échéant, à l'étranger.

Elle peut se servir de collaborateurs, conseillers et organisateurs tant internes qu'externes dûment agréés qu'elle recrutera, engagera et rémunérera pour assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social ou encore donner en sous-traitance toutes activités relevant de son objet social et qui en faciliteraient la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société a également pour objet toutes activités et fournitures de service, d'administration et de contrôle dans le domaine des sociétés au sens large à l'exclusion des prestations relevant de l'expertise comptable et de la révision.

Elle fournira plus spécialement toutes assistances quelconques relatives à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion et la domiciliation de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations.

Elle pourra rendre tous services et fournir toutes assistances généralement quelconques de nature à faciliter l'établissement de personnes tant physiques que morales au Luxembourg et le cas échéant, à l'étranger.

Elle peut se servir de collaborateurs, conseillers et organisateurs tant internes qu'externes dûment agréés qu'elle recrutera, engagera et rémunérera pour assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social ou encore donner en sous-traitance toutes activités relevant de son objet social et qui en faciliteraient la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, S. DELFINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35615. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106319/88.

(120144705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Wychwood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 168.173.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Wychwood Holdings S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168173, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated April 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1302, dated May 25, 2012, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, prenamed, dated July 18, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr Benoît Tassigny, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Guy Decker, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marleen Lacroix, employee with professional address in Schuttrange..

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of three (3) proxies given under private seal on July 31st, 2012, July 31st, 2012 and July 31st, 2012, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-three thousand eight hundred sixty-seven Euro (EUR 33.867,00) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 9, first paragraph of the Company's articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 9. Appointment and Removal of directors.** The Company is managed by at least three (3) directors appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office, which may not exceed six (6) years. The directors need not be shareholders.

2. Amendment article 10.2.5 of the Company's articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

" **10.2.5.** The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A director and at least one (1) class B director are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A director and at least one (1) class B director. For the avoidance of doubt, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting."

3. Amendment of article 10.3.1 of the Company's articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

" **10.3.1.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the managing director, as may be appointed from time to time by the shareholders, or by the joint signature of one (1) class A and one (1) class B director, or by the joint signature of two (2) class B directors."

4. Amendment of article 16 of the Company's articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company provided that:

- the holders of Class A Shares shall only be entitled to receive dividends from the net profits derived from any capital gains realized at any time by the Company, which, for the avoidance of doubt, are to be considered as proceeds derived from capital gains realized by the Company, capital distributions received by way of share redemptions, or company purchase of own Shares and gains and/or additional profits of any form whatsoever received by the Company and not attributable to the holders of Class B Shares pursuant to the below paragraph;

- the holders of Class B Shares shall be solely and exclusively entitled to receive dividends from the net profits derived from any income realized by the Company from time to time, being every form of income within the description of that term as may be more specifically defined by all of the shareholders of the Company including, but not limited to:

- * any dividends that the Company may receive from its subsidiaries and investments from time to time;
- * any interest payments received by the Company;
- * any coupon payments received by the Company in respect of any type of bonds it may hold.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. distributions are made in accordance with the above described waterfall,
2. interim accounts are established by the board of directors,
3. the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles,
4. the decision to pay interim dividends is taken by the board of directors,
5. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

5. Amendment of article 18 of the Company’s articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

On a winding-up of the Company, return of assets on liquidation or other return of capital, the assets of the Company available for distribution among the members shall be applied as follows:

(i) firstly in repaying to the holders of the Class A Shares and the Class B Shares an amount equal to the amount credited or paid up thereon,

(ii) secondly in repaying to the holders of the Class A Shares an amount equal to any accumulated capital gains realized at any time by the Company, which, for the avoidance of doubt, are to be considered as proceeds derived from capital gains realized by the Company, capital distributions received by way of share redemptions, or company purchase of own Shares and gains and/or additional profits of any form whatsoever received by the Company and not attributable to the holders of Class B Shares pursuant to the provisions of Article 16 of these Articles; and which have not previously been distributed by the Company,

(iii) thirdly in repaying to the holders of the Class B Shares an amount equal to the accumulated net profits derived from any income realized by the Company from time to time, being every form of income within the description of that term as may be more specifically defined by all of the shareholders of the Company, and which have not previously been distributed by the Company.”

IV. The meeting, after deliberation, unanimously, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to amend article 9, first paragraph of the Company’s articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 9. Appointment and Removal of directors.** The Company is managed by at least three (3) directors appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office, which may not exceed six (6) years. The directors need not be shareholders.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 10.2.5 of the Company’s articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

“ **10.2.5.** The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A director and at least one (1) class B director are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A director and at least one (1) class B director. For the avoidance of doubt, the chairman of the meeting shall not have a casting vote. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.”

Third resolution

The meeting resolves to amend article 10.3.1 of the Company's articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

“ **10.3.1.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the managing director, as may be appointed from time to time by the shareholders, or by the joint signature of one (1) class A and one (1) class B director, or by the joint signature of two (2) class B directors.”

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 16 of the Company's articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company provided that:

- the holders of Class A Shares shall only be entitled to receive dividends from the net profits derived from any capital gains realized at any time by the Company, which, for the avoidance of doubt, are to be considered as proceeds derived from capital gains realized by the Company, capital distributions received by way of share redemptions, or company purchase of own Shares and gains and/or additional profits of any form whatsoever received by the Company and not attributable to the holders of Class B Shares pursuant to the below paragraph;

- the holders of Class B Shares shall be solely and exclusively entitled to receive dividends from the net profits derived from any income realized by the Company from time to time, being every form of income within the description of that term as may be more specifically defined by all of the shareholders of the Company including, but not limited to:

- * any dividends that the Company may receive from its subsidiaries and investments from time to time;
- * any interest payments received by the Company;
- * any coupon payments received by the Company in respect of any type of bonds it may hold.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. distributions are made in accordance with the above described waterfall,
2. interim accounts are established by the board of directors,
3. the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles,
4. the decision to pay interim dividends is taken by the board of directors,
5. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 18 of the Company's articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

On a winding-up of the Company, return of assets on liquidation or other return of capital, the assets of the Company available for distribution among the members shall be applied as follows:

(i) firstly in repaying to the holders of the Class A Shares and the Class B Shares an amount equal to the amount credited or paid up thereon,

(ii) secondly in repaying to the holders of the Class A Shares an amount equal to any accumulated capital gains realized at any time by the Company, which, for the avoidance of doubt, are to be considered as proceeds derived from capital gains realized by the Company, capital distributions received by way of share redemptions, or company purchase of own Shares and gains and/or additional profits of any form whatsoever received by the Company and not attributable to the holders of Class B Shares pursuant to the provisions of Article 16 of these Articles; and which have not previously been distributed by the Company,

(iii) thirdly in repaying to the holders of the Class B Shares an amount equal to the accumulated net profits derived from any income realized by the Company from time to time, being every form of income within the description of that term as may be more specifically defined by all of the shareholders of the Company, and which have not previously been distributed by the Company.”

110000

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

I. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Wychwood Holdings S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, Rue Principale, L-5367 Schuttrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168173, constituée par acte de Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1302, en date du 25 mai 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gerard Lecuit susnommé, en date du 18 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg..

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michelle Carvill, employée, avec adresse professionnelle à Schuttrange.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires sont représentés en vertu de trois (3) procurations données sous-seing privé le 31 juillet 2012, le 31 juillet 2012 et le 31 juillet 2012, et que le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que lesdites procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à trente-trois mille huit cent soixante-sept Euro (EUR 33.867,00) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 9, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Nomination et Révocation des administrateurs.** La Société est administrée par au moins trois (3) administrateurs nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être associés.»

2. Modification de l'article 10.2.5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **10.2.5.** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B. Aux fins de clarifications, le président du conseil n'a pas de vote prépondérant. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.»

3. Modification de l'article 10.3.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **10.3.1.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué, tel que pouvant être nommé à tout moment par les actionnaires, ou par les signatures conjointes d'un (1) administrateur de catégorie A et d'un (1) administrateur de catégorie B, ou par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs de catégorie B.»

4. Modification de l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en fonction de leur participation dans la Société à condition que:

- les détenteurs d'Actions de Classe A ne reçoivent seulement des dividendes de bénéfices nets provenant de toutes plus-values réalisées à n'importe quel moment par la Société, ou devant être considérés comme produits provenant de plus-values réalisées par la Société, ou de distribution de capital reçues par le biais de rachat d'actions, ou de rachat par la société de ses actions et profits propres et/ou de tous bénéfices additionnels sous toutes les formes reçues par la Société et non attribuables au(x) détenteurs d'Actions de Classe B en accord avec le paragraphe ci-dessous;

- les détenteurs d'Actions de Classe B ne reçoivent seulement et exclusivement des dividendes de bénéfices nets provenant de tout revenu réalisé par la Société de temps à autre, incluant toutes les formes de revenus dans le sens donné à ce terme par les actionnaires de la Société, et comprenant en outre:

- * tous dividendes que la Société peut recevoir de ses filiales et investissements de temps à autres;
- * tous paiements d'intérêts reçus par la Société;
- * tous bons pour paiement reçus par la Société inhérents à tous types d'obligations que la Société peut détenir.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. les distributions se font en accord avec le mode de distribution décrit ci-dessus;
2. le conseil d'administration dresse des comptes intermédiaires;
3. le montant à distribuer ne peut excéder le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale conformément aux dispositions de la loi et aux statuts;
4. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par le conseil d'administration;
5. le paiement ne sera effectué qu'une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

5. Modification de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

A la dissolution de la Société, la distribution de tout boni de liquidation ou autre retour de capital, d'actifs de la Société disponibles pour distribution entre les associés doit être faite de la manière suivante:

(i) premièrement, en repayant les détenteurs d'Actions de Classe A et les détenteurs d'Actions de Classe B un montant égal au montant crédité ou payé sur ces dernières;

(ii) deuxièmement, en repayant les détenteurs d'Actions de Classe A un montant égal à toutes plus-values accumulées réalisées à tout moment par la Société, qui, pour éviter tout doute, sont considérés comme produits provenant des plus-values de la Société ou de distribution de capital reçues par le biais de rachat d'actions, ou de rachat par la société de ses actions et profits (propres) et/ou de tous bénéfices additionnels sous toutes les formes reçues par la Société et non attribuables au(x) détenteurs d'Actions de Classe B en accord avec les dispositions de l'Article 16 de ces statuts; et qui n'ont pas été distribués précédemment par la Société;

(iii) troisièmement, en repayant les détenteurs d'Actions de Classe B un montant égal aux bénéfices nets cumulés qui proviennent de tout revenu réalisé par la Société de temps à autre, incluant toutes les formes de revenus dans le sens donné à ce terme qui peut être plus spécifiquement défini par tous les actionnaires de la Société qui n'ont pas été distribués précédemment par la Société.»

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Nomination et Révocation des administrateurs.** La Société est administrée par au moins trois (3) administrateurs nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être associés.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10.2.5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **10.2.5.** Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) administrateur de catégorie A et au moins un (1) administrateur de catégorie B. Aux fins de clarifications, le président n'a pas de vote prépondérant. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10.3.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **10.3.1.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué, tel que pouvant être nommé à tout moment par les actionnaires, ou par les signatures conjointes d'un (1) administrateur de catégorie A et d'un (1) administrateur de catégorie B, ou par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs de catégorie B.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en fonction de leur participation dans la Société à condition que:

- les détenteurs d'Actions de Classe A ne reçoivent seulement des dividendes de bénéfices nets provenant de toutes plus-values réalisées à n'importe quel moment par la Société, ou devant être considérés comme produits provenant de plus-values réalisées par la Société, ou de distribution de capital reçues par le biais de rachat d'actions, ou de rachat par la société de ses actions et profits propres et/ou de tous bénéfices additionnels sous toutes les formes reçues par la Société et non attribuables au(x) détenteurs d'Actions de Classe B en accord avec le paragraphe ci-dessous;

- les détenteurs d'Actions de Classe B ne reçoivent seulement et exclusivement des dividendes de bénéfices nets provenant de tout revenu réalisé par la Société de temps à autre, incluant toutes les formes de revenus dans le sens donné à ce terme par les actionnaires de la Société, et comprenant en outre:

* tous dividendes que la Société peut recevoir de ses filiales et investissements de temps à autres;

* tous paiements d'intérêts reçus par la Société;

* tous bons pour paiement reçus par la Société inhérents à tous types d'obligations que la Société peut détenir.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. les distributions se font en accord avec le mode de distribution décrit ci-dessus;
2. le conseil d'administration dresse des comptes intérimaires;
3. le montant à distribuer ne peut excéder le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale conformément aux dispositions de la loi et aux statuts;
4. la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par le conseil d'administration;
5. le paiement ne sera effectué qu'une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

A la dissolution de la Société, la distribution de tout boni de liquidation ou autre retour de capital, d'actifs de la Société disponibles pour distribution entre les associés doit être faite de la manière suivante:

(i) premièrement, en repayant les détenteurs d'Actions de Classe A et les détenteurs d'Actions de Classe B un montant égal au montant crédité ou payé sur ces dernières;

(ii) deuxièmement, en repayant les détenteurs d'Actions de Classe A un montant égal à toutes plus-values accumulées réalisées à tout moment par la Société, qui, pour éviter tout doute, sont considérés comme produits provenant des plus-values de la Société ou de distribution de capital reçues par le biais de rachat d'actions, ou de rachat par la société de ses actions et profits (propres) et/ou de tous bénéfices additionnels sous toutes les formes reçues par la Société et non attribuables au(x) détenteurs d'Actions de Classe B en accord avec les dispositions de l'Article 16 de ces statuts; et qui n'ont pas été distribués précédemment par la Société;

(iii) troisièmement, en repayant les détenteurs d'Actions de Classe B un montant égal aux bénéfices nets cumulés qui proviennent de tout revenu réalisé par la Société de temps à autre, incluant toutes les formes de revenus, dans le sens spécifique donné à ce terme par tous les actionnaires de la Société qui n'ont pas été distribués précédemment par la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille Euro (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, G. DECKER, M. LACROIX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 août 2012. Relation: LAC/2012/38036. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105362/337.

(120143536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

ESCF Pankow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.306.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012105634/10.

(120144009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Europe Organisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012105637/11.

(120144313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Europe Organisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2012105638/11.

(120144314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Fairfax International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.429.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105647/9.

(120144121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

European Food Ingredients S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 71.298.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 16 août 2012.

EUROPEAN FOOD INGREDIENTS S.A.

Référence de publication: 2012105639/12.

(120144564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

European Training Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.977.

En date du 18 juillet 2012 et avec effet immédiat, José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la société EUROPEAN TRAINING SERVICES S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111977.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105641/14.

(120144296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

European Training Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.977.

En date du 18 juillet 2012 et avec effet immédiat, Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la société EUROPEAN TRAINING SERVICES S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111977.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105642/14.

(120144296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

European Training Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.977.

En date du 18 juillet 2012 et avec effet immédiat, Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la société EUROPEAN TRAINING SERVICES S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111977.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012105643/14.

(120144296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Power Balance Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.867.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr. Shu-yuan DONG, a Chinese citizen with his residence at Donghai West Road 15yi, A31, Qingdao, PR China, 266071, and

2. Mr. Denny BARGE, a US citizen with his residence at 1341, Descanso Drive, La Canada, CA 91011, United States of America,

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of two (2) proxies given by private deed.

The said proxies, signed *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by these articles of association hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination Power Balance Luxembourg, S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1- Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and ten Euros (EUR 12,510.-) represented by five hundred (500) shares (*parts sociales*) with no nominal value all fully subscribed and entirely paid up.

If at any time and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (*société unipersonnelle*) within the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more directors divided into one or more directors of class A (the "A Director(s)") and one or more directors of class B (the "B Director(s)") who shall be Luxembourg resident(s). If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) need not be shareholder(s).

7.1.2. The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders for a limited or unlimited period. They are re-eligible. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period.

7.1.3. A director may be removed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. Retiring members of the board of directors are eligible for re-election.

7.1.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty Business Days (as defined below) one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

7.1.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the board.

7.1.6. For the purposes of the Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

7.2 Powers

The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice/ in judicial proceedings/ in any other matters affecting the company's rights, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The sole director may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of directors, the board of directors or two directors, including any one A Director and any one B Director, may delegate its powers for specific tasks to any person who needs not to be a Director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any A Director and any B Director of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors or by any A Director and any B Director of the Company, acting jointly.

7.4 Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the directors present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the directors present or represented at the meeting. In such a case, an attendance list shall be signed by the chairman and all the directors present at the meeting, in the name as well as on behalf of the directors represented by them, such signature constituting sufficient evidence of the consent of the directors present or represented to such process. Once signed in compliance with the above, the attendance list shall remain annexed to the minutes of the meeting. Any proxies will remain attached to such minutes.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors, including any one A Director and any one B Director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least two directors, including any one A Director and any one B Director, are present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. If there is one shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall be entitled to a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly passed provided shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of June, at 4.00 p.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the accounts and operations of the Company shall be audited by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st day of January of each year and ends on the 31st day of December of the same year.

11.2 Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, the balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) prepared in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder if applicable or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who may or may not be shareholders, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitory provision

Exceptionally the first year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscribers : | Subscribed shares | Subscribed amount | % of share capital |
|-------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Mr. Shu-yuan DONG | 250 | € 6,255 | 50 |
| Mr. Denny BARGE | 250 | € 6,255 | 50 |
| Total | 500 | € 12,510 | 100 |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred and ten Euros (EUR 12,510.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-

Resolutions of the shareholders

Then the shareholders, acting as said before, represented the whole corporate capital, held an extraordinary general meeting and took by unanimous vote the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed directors:

- A Directors:

a. Mr. Shu-yuan DONG, Entrepreneur, born in Jiangsu, on the 3rd of December 1971, with his address at Donghai West Road 15yi, A31, Qingdao, PR China, 266071;

b. Mr Denny BARGE, Entrepreneur, born in California (USA), on the 15th of July 1963, with his address at 1341, Descanso Drive, La Canada, CA 91011, United States of America;

- B Director:

c. Mr. Bruno ABBATE, Chartered Accountant, born in Santa Maria Capua Vetre (Italy), on the 2nd of September 1965, with professional address at 2, Place de Strasbourg in L-2560 Luxembourg.

3. The address of the registered office of the Company is established in L-2560 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as stated hereabove, the present deed is written in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was prepared in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Shu-yuan DONG, de nationalité chinoise ayant sa résidence à Donghai West Road 15yi, A31, Qingdao, République populaire de Chine, 266071 et

2. M. Denny BARGE, de nationalité américaine ayant sa résidence au 1341, Descanso Drive, La Canada, CA 91011, Etats Unis d'Amérique,

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations - à condition que celle-ci ne soit pas publique - qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination Power Balance Luxembourg, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent dix euros (12.510,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 Nomination et révocation

7.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants répartis en un ou plusieurs gérants de catégorie A (ci-après les «Gérant(s) A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (ci-après les «Gérant(s) B»). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée limitée ou non. Ils sont rééligibles. Au cas où un gérant est nommé sans mention de durée de son mandat, il est considéré comme ayant été nommé pour une durée illimitée.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés. Il restera en fonction jusqu'à ce qu'un remplaçant ait été nommé. Les membres du conseil de gérance qui se sont retirés sont rééligibles.

7.1.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de gérant, pour cause de décès, retraite ou autre, les gérants restants doivent désigner dans les trente Jours Ouvrables (tel que défini ci-après) suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au(x) gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance.

7.1.6. Dans le cadre des Statuts, «jour Ouvrable» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

7.2 Pouvoirs

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers, avec la justice ou dans tout autre cadre pouvant affecter les droits de la Société, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

Le gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou deux gérants, en ce inclus un gérant A et un Gérant B, peut déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques à toute personne, celle-ci n'étant pas nécessairement un gérant de la Société.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

La Société est engagée par la seule signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout Gérant A et de tout Gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par tout Gérant A et tout Gérant B de la Société, agissant conjointement.

7.4 Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de chaque gérant présent ou représenté à cette réunion. Dans ce cas, une liste de présence sera signée par le président et tous les gérants présents lors de cette réunion, au nom ainsi que pour le compte des gérants représentés par eux, une telle signature constituant une preuve suffisante du consentement des gérants présents ou représentés à une telle procédure. Une fois signée comme décrit ci-dessus, la liste de présence restera annexée au procès-verbal de séance. Toutes les procurations resteront annexées audit procès-verbal.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants, incluant un Gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux des gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Cette décision peut être documentée sur un acte unique ou plusieurs écrits séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. Si la Société compte un associé unique, l'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour n'était pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale devrait se tenir le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Audit. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les comptes et opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas

qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que, et aussi longtemps que, celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Exceptionnellement la première année débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi établis, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteurs : | Nombre de parts sociales | Montant souscrit | % de capital social |
|----------------------------|--------------------------|------------------|---------------------|
| M. Shu-yuan DONG | 250 | € 6.255,00 | 50 |
| M. Denny BARGE | 250 | € 6.255,00 | 50 |
| Total | 500 | €12.510,00 | 100 |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent dix euros (12.510,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.250,- EUR.

Résolution des associés

Ensuite les associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- Gérants A:

a. Monsieur Shu-yuan DONG, Entrepreneur, né à Jiangsu, le 3 décembre 1971, résidant à Donghai West Road 15yi, A31, Qingdao, RP de Chine, 266071;

b. Monsieur Denny BARGE, Entrepreneur, né Californie (USA), le 15 juillet 1963, résidant au 1341, Descanso Drive, La Canada, CA 91011, Etats Unis d'Amérique.

- *Gérant B:*

c. Monsieur Bruno ABBATE, Expert-Comptable, né à Santa Maria Capua Vetere (Italie), le 2 septembre 1965, ayant son adresse professionnelle au 2, Place de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

3. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2560 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants représentés comme dit ci-avant ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2012. Relation GRE/2012/2644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012105221/455.

(120143764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

F&C Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.782.

—
Dépôt rectificatif du dépôt: L120070600 en date du: 2 Mai 2012

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société F&C FUND, de Brown Brothers Harriman siégant sur 2-8, rue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg où siège State Street Bank Luxembourg S.A., avec effet au 2 Avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Mai 2012.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012105644/14.

(120144156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Fidibus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 113.215.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fidibus S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012105645/11.

(120144576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Fiduo, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012105646/11.

(120144428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Fanisi Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.806.

—
- La Société Fanisi Venture Capital Management S.A. accepte la démission de Rune Selmar qui prends effet à partir du 1^{er} août 2012.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105648/10.

(120144546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Fernbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.280.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung

Beschluss:

Das Mandat von Herrn Dr. Götz Winterfeldt als Mitglied des Verwaltungsrates der FERNBACH S.A. wird gem. Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft durch den Verwaltungsrat einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahr 201 2 statt finden wird, verlängert.

Munsbach, den 06. Oktober 2011.

FERNBACH S.A.

Günther Fernbach / Peter Spanier / Dr. Götz Winterfeldt

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2012105650/16.

(120144111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Five Stars Immo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 3, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 158.849.

—
Les bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012105651/10.

(120144284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

FPS Office Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.012.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique

En date du 31 juillet 2012, l'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Ismaël Dian de son mandat de gérant avec effet immédiat.

De ce fait, la société est désormais valablement engagée par la seule signature du gérant unique à savoir Monsieur Patrick Sganzerla.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FPS Office Center S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012105653/16.

(120144531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Framalux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.530.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 août 2012

Ayant été informé de la démission de Monsieur Guy HORNICK de son mandat de gérant de la société, l'associé unique décide de pourvoir à son remplacement en nommant Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012105654/13.

(120144570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Highrise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.943.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 29 juin 2012

Les actionnaires de la Société a décidé en date du 29 juin 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Philippe STANKO en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat,
- de nommer Monsieur Pascal WAGNER, né le 12 juillet 1968 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105681/16.

(120144311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Framalux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.530.

Le Bilan au 29 janvier 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012105655/9.

(120144588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012105656/11.

(120144521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Otto Bock Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 87.106.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 05 juin 2012

5^{ème} Résolution:

Sont réélus membres du conseil d'administration:

- Monsieur Gregorius Hendricus V A N CRANENBROEK, demeurant au 32, Bosch, NL-6021 AP Budel, Pays-Bas, Administrateur A;

- Monsieur Jan VERHULST, demeurant au 129, Venbergsmolen, NL-5612 DX Eindhoven, Pays-Bas, Administrateur A;

- Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement au 50 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur B.

Leur mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

L'Assemblée décide aussi de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises agréé. Son mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Otto Bock Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012105822/23.

(120144507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.

Willow Tree S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.204.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L110212073.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Willow Tree S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106583/15.

(120144740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Volga Resources S.A, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.651.

—
Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration tenu en date du 6 août 2012

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, à savoir:

Commissaire aux comptes

- PricewaterhouseCoopers, avec adresse au 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg,

Luxembourg, le 16 août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012105978/15.

(120144154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2012.
